

BULLETIN 2021-02



Objet : Renouvellement des licences de compétition CARS 2021

Date : 4 mars 2021

Entrée en vigueur : Immédiatement

Préambule

La procédure de renouvellement des licences exige que les compétiteurs renouvellent aussi leur formation en premiers soins et, selon l'âge, leur examen médical. Ces deux exigences contreviennent aux directives sur la prévention de la Covid dans la plupart des juridictions au Canada car elles constituent un risque d'exposition. CARS ne veut pas y exposer ses compétiteurs à moins d'absolue nécessité.

Licence 2021

Pour l'année de licence 2021, les renouvellements de licence de compétition seront acceptés jusqu'au 30 juin sans devoir renouveler la certification de premiers soins et l'examen médical.

Les exigences relatives aux premiers soins et à l'examen médical deviennent donc :

- Les certificats de premiers soins échus en 2020 ou qui le seront au cours de 2021, continueront d'être acceptés pour le renouvellement des licences de compétition pour 2021.
- Au cas où un examen médical est exigé en 2021, un formulaire d'auto-déclaration médical acceptable doit accompagner la demande de licence.
- Les exemptions susmentionnées ne s'appliquent qu'aux compétiteurs qui détenaient une licence de compétition CARS valide en 2020, donc pour un **RENOUVELLEMENT SEULEMENT**.
- Les nouveaux demandeurs de licences doivent soumettre des documents complets, y compris un certificat de premiers soins et un examen médical récents.
- Cette exemption ne s'applique pas aux compétiteurs qui ont l'intention de demander une licence internationale.